

Utilisation prévue comme dispositif médical

Les dispositifs médicaux Memmert répondent à la directive EU 93/42/EEC, à ce jour. Dès que le nouveau règlement MDR (UE) 2017/745 entrera en vigueur, nos dispositifs médicaux de classe I Memmert seront conformes à ce nouveaux règlement MDR.

Appareil	Usage prévu en tant que produit médical	Classification conforme
UNmplus, UFmplus	L'appareil sert au chauffage et au maintien de la température de systèmes d'enveloppement de fango, de silicate et par adhésion à des fins physiothérapeutiques.	I
UNm, UFm, INm, IFm	L'appareil sert au chauffage et au maintien de la température de systèmes d'enveloppement de fango, de silicate et par adhésion à des fins physiothérapeutiques.	I
INmplus, IFmplus	L'appareil est utilisé pour le contrôle thermique de solutions de rinçage et de perfusion, ainsi que de produits de contraste.	I
IFbw	L'appareil sert au chauffage de chiffons et de couvertures non stériles.	I

Memmert met en circulation des dispositifs médicaux de classe IIa et IIb conformes à la directive MDD 93/42/CEE jusqu'au 26 mai 2024 conformément aux dispositions transitoires de l'article 120 (2) du règlement (UE) 2017/745.

Appareil	Usage prévu en tant que produit médical	Classification conforme
SNplus, SFplus	Les appareils sont destinés à la stérilisation de matériels médicaux en utilisant l'air chaud à la pression atmosphérique.	IIb
SN, SF	Les appareils sont destinés à la stérilisation de matériels médicaux en utilisant l'air chaud à la pression atmosphérique.	IIb
ICOmed	L'incubateur à CO2 ICOmed sert à la génération et au maintien de conditions ambiantes constantes requises dans le domaine de la fécondation in vitro (FIV), en particulier pour la culture d'ovocytes, de spermatozoïdes et de zygotes dans des récipients prévus pour la technique FIV, ainsi que pour l'expression génétique, la biosynthèse de l'ARN et des protéines.	IIa